

sion royale d'enquête sur le système bancaire et financier? Que faisons-nous du rapport Glassco? Ces commissions d'enquête ont coûté des millions de dollars. Pour aboutir à quoi? Je le demande encore au ministre. Pour qu'on mette leurs rapports sur des tablettes et laisser accumuler la poussière d'année en année, de jour en jour, d'un gouvernement à l'autre? Cela reste là.

Lorsqu'on sent qu'il se produit une tempête dans la population, lorsqu'on sent un courant, une atmosphère de lutte ou de tiraillements, un représentant du gouvernement se lève et, avec un large sourire semblable à celui de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), nous dit qu'on créera une commission royale d'enquête. On nomme des juges ou des individus comme M. Jean-Louis Gagnon, un ex-communiste et, alors, on fait enquête pour calmer la tempête dans la population. Une fois que les gens sont satisfaits, on dit: Ça bouge à Ottawa. Le gouvernement est satisfait. L'enquête est terminée. Des gens se graissent au profit des contribuables, grâce à des salaires fantastiques. Ces enquêtes coûtent \$20,000 ou \$25,000 par année; on me dit même qu'il en coûte \$100 par jour pour approfondir une question, pour régler un problème, pour l'étudier, pour lire des mémoires, en recevoir, écouter des témoins et, lorsque l'étude est terminée, on dépense encore des sommes de \$100,000. On paie l'imprimerie pour publier les rapports.

On a vu ce qu'on a fait du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, par exemple, ou des rapports Glassco, Carter et Porter. On les a relégués aux oubliettes. La tempête est disparue, le calme est revenu et, alors, on se hâte de déposer sur des tablettes poussiéreuses le rapport d'une Commission royale d'enquête qui, pourtant, se rapporte à une situation bien définie. En même temps, on nous présente des mesures restrictives, des mesures négatives, des mesures qui ne donneront rien au peuple canadien, mais qui, au contraire, lui enlèveront ce pain quotidien qu'on appelle l'information, auquel il a droit fondamentalement dans une société démocratique.

Monsieur l'Orateur, la situation est extrêmement sérieuse à ce moment-ci, et si le ministre reste sur sa position absurde et intenable, nous connaissons demain une crise de l'information, une crise du droit de parole, une crise de la liberté de presse. Qui sait si, demain, la liberté de presse ne sera pas attaquée par ce même gouvernement majoritaire? Qui sait si le droit de vote ne sera pas attaqué par ce gouvernement majoritaire, puisque ce même gouvernement achète les votes? Qui sait si ce même gouvernement n'attaquera pas la liberté de presse ou la liberté de parole?

Monsieur l'Orateur, je pense que la situation est extrêmement sérieuse; il ne faut pas en faire une question de sentimentalité, mais plutôt une question de raisonnement. Quant à savoir s'il est plus important que le ministère des Postes accumule ou non des déficits, ou si le droit à l'information doit dominer et si on doit le nourrir, je dis qu'à ce moment-là, la priorité est évidente par elle-même et que nous devons continuer à nourrir l'information publique, plutôt que d'essayer de lui donner un coup de poignard dans le dos, comme le fait actuellement le ministre, sous prétexte de faire triompher l'argent et de pouvoir dire à l'opposition, dans un an: S'il vous plaît, je vous en supplie, votez-moi encore des crédits, cela n'a pas marché, mon affaire, je reviens les mains vides, je fais face encore à un déficit.

Monsieur l'Orateur, quant à moi, je dis au ministre qu'il n'a pas de conscience, s'il nous revient dans un an—il est évident que le bill sera adopté, car ce gouvernement est autoritaire—et nous demande de lui voter des crédits, parce que son ministère est déficitaire, comme chaque année. Je lui dirai, à ce moment-là, qu'il n'a pas de conscience et qu'il contredit sa prise de position d'aujourd'hui.

J'aimerais que le ministre réfléchisse là-dessus. Tous les députés, même les ministériels, seraient heureux de faire partie d'un comité spécial chargé d'approfondir de façon sérieuse la question du ministère des Postes pour le rendre plus moderne et plus rentable, afin qu'il rende un service plus adéquat à la population canadienne, puisqu'en définitive, c'est encore et toujours le peuple canadien, le citoyen canadien, le petit, qui paie les pots cassés du gouvernement majoritaire et autoritaire.

[Traduction]

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de cette modification, parce que je suis très sensible aux effets que le bill C-116 aura sur les Canadiens. Les propositions qu'il renferme toucheront directement chaque Canadien, riche ou pauvre, et le portefeuille de chacun sera atteint. Tout comme d'autres mesures législatives qui nous viennent de la société juste, ce bill frappera le plus durement les Canadiens à faible revenu. J'aimerais dire avant d'aller plus loin que j'appuie les remarques que mon collègue le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a faites à la Chambre lundi. Moi aussi je mets en doute le système de comptabilité du ministère des Postes et je me demande si la situation financière est aussi désespérée qu'on le dit.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit. Impute-t-on au ministère des Postes des frais que d'autres ministères de l'État devraient